

UNE AFFAIRE DE CANONS

par Pierre LEPAGE

En 1758, au début de la guerre de Sept Ans qui contribua à affaiblir considérablement le règne de Louis XV, la France était depuis longtemps en conflit ouvert sur les mers avec l'Angleterre. Certes, le long ministère du cardinal de Fleury, l'ancien évêque de Fréjus, avait généré une période de paix entre les deux pays pendant une vingtaine d'années. Mais cette pause avait été conclue au détriment de la Marine française dont le programme de constructions navales avait été volontairement amoindri par le Premier ministre de Louis XV. Durant cette période, l'Angleterre avait renforcé nettement sa marine de guerre et elle disposait à présent d'une large supériorité sur tous les océans.

Dans l'esprit de William Pitt, Lord Chatham, le Premier britannique, la France devait être contenue à l'état de puissance continentale, privée de colonies et par conséquence dénuée de commerce extérieur. La suprématie de la Marine anglaise était le moyen de cette politique. A défaut d'une flotte capable de contrer cette ambition et de se mesurer aux puissants vaisseaux de Sa Majesté britannique, la Royale en était réduite à pourvoir à la sûreté du littoral et à garantir les lieux vulnérables des côtes françaises contre les incursions toujours à craindre d'un ennemi maître de la mer.

La descente d'une flotte anglaise de cent quinze voiles à Cancale le 5 juin et le débarquement d'un corps de quinze mille hommes aux ordres du duc de Malborough, baron de Churchill, en s'avançant jusqu'aux abords de l'évêché de Dol, avait causé un grand émoi à Versailles. Saint-Malo, encerclée, fut menacée pendant quelques jours, mais finalement Malborough se rembarqua une semaine plus tard et s'en fut porter l'alarme sur les côtes de la Manche au large de Cherbourg.

Alerté par cette affaire, le duc de Villars⁽¹⁾, qui commandait en Provence, se préoccupa de renforcer la défense des côtes dont il avait la charge. Il jugea opportun d'aviser le maréchal de Belle-Isle⁽²⁾, alors ministre de la Guerre, du danger encouru par le petit port de Saint-Raphaël. Dans une lettre adressée fin juin 1758 à Versailles, il mettait en évidence - déjà - les difficultés financières ainsi que les relations compliquées sur le plan local entre la Guerre et la Marine. Voici la teneur de la lettre qu'il envoyait au ministre :

A Aix, le 28 juin 1758.

A Monsieur le Maréchal de Belle-Isle
Ministre de la Guerre :

Sur les représentations qui m'ont été faites, Monsieur le Maréchal, par les consuls et les officiers de l'amirauté de Fréjus que n'y ayant point de canons à la redoute de St Raphaël, située dans la plage de cette ville, ils craignoient que les Batimens qui y sont continuellement chargés du transport des bois pour la construction ne fussent enlevés par le plus petit corsaire ennemy, j'ay cru devoir faire tout ce qui dépendrait de moi pour armer cette redoute. En conséquence, j'ay écrit à Monsieur le Chevalier de Glandevéz, Commandant la Marine à Toulon pour le prier de nous fournir deux canons. Il m'a répondu sur le champ qu'il se prestoit avec empressement à mes vues, qu'il en avait fait préparer deux avec les ustensilles nécessaires à leur service, mais qu'il ne pouvait se charger de leur transport. Sur sa réponse, j'ai mandé à M. D'allard, Directeur en chef pour l'Artillerie de terre, de tacher de prendre des arrangemens avec M. de Glandevéz pour faire passer ces deux canons à leur destination mais il m'a représenté que M. D'argenson⁽³⁾ lui ayant marqué dans le mois de septembre 1756 que les Batteries de la coste regardoient le ministre de la marine, et qu'il n'avoit point à y entrer, il ne pouvoit par conséquent s'en mesler en aucune manière et que d'ailleurs, avec la meilleure volonté du monde, il n'étoit pas en état de faire ce transport, ni de pourvoir à la solde des deux canonniers que M. de Glandevéz offre aussi de prester pour ce poste, faute d'argent. Les mesmes obstacles se re[n]contrent du costé de la marine. C'est ce qui me détermine, Monsieur le Maréchal, à vous supplier de vouloir bien engager M. de Massiac⁽⁴⁾ a donner les ordres nécessaires pour remplir cet objet qui est intéressant.

J'ai l'honneur d'etre avec un tres parfait et inviolable attachement, Monsieur le Maréchal, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Copie à Monsieur de Massiac.

Le duc de Villars

(SHAT- A1-3493- folio427)

Le Maréchal de Belle-Isle avait reçu, en novembre 1746, le commandement militaire en Provence lorsque les Anglais débarquèrent à Nice et qu'une nouvelle expédition austro-sarde se fut avancée au delà de Fréjus qu'elle occupa. À l'époque, Belle-Isle avait aisément repoussé l'ennemi, mais depuis lors il s'intéressait beaucoup aux affaires de la Provence. Aussi pressa-t-il Monsieur de Massiac, ministre de la Marine, de faire armer cette fameuse redoute de Saint-Raphaël.

Allix le 28 Juin 1758. 427.

M. de Maffiac

M. de Guille

Sur les représentations qui m'ont été faites, Monsieur
Le Maréchal, par les Commandans et les officiers de
l'Amirauté de Fréjus que n'y ayant point de canons
à la redoute de S^t Raphaël, située dans la plage
de cette ville, ils craignoient que les Bâtimens qui
y sont continuellement chargés du transport des bois
pour la construction ne fussent enlevés par le plus
petit corsaire ennemy, j'ai eû de voir faire tout
ce qui dépendroit de moi pour armer cette redoute.
en conséquence, j'ai écrit au M^r de Glandevon,
Commandant de la Merisne à Toulon pour le
prier de nous fournir deux canons. Il m'a
repondu par La Champ qu'il se prestoit avec
empressement à mes vûes; qu'il en avoit fait préparer
deux avec les ustensiles nécessaires à leur service,
mais qu'il ne pouvoit se charger d'eux transports.
Sur sa réponse j'ai mandé à M^r D'Alard Directeur
en chef pour l'artillerie de terre de tracer le
prendre des arrangements avec M. de Glandevon
pour faire passer ces deux canons à leur destination
mais il m'a représenté que M^r D'Argenson lui

Le Maréchal Duc de Belgrade

nois de Septembre 1756.
regardoit le Ministère
ni point argenté, et
à son malheur ou aucun
avec la meilleure volonté
état de faire faire ce
vois à la folle, de deux
vers après, d'un de prem
rent. les mêmes obstacles
marine. c'est ce qui
Le Maréchal, avous
gager M. de Maffiac

à donner les ordres nécessaires pour remplir ces obj
qui est intéressant.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait et
inviolable attachement, Monsieur Le Maréchal
vostre très humble et très obéissant serviteur.
Le Duc de Vintimille

Ayant finalement obtenu son accord de principe, il fit adresser dès la mi-juillet une réponse positive au duc de Villars.

A Versailles, le 16 juillet 1758

Avant de répondre, Monsieur le Duc, aux trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 12, 16, et 28 du mois passé, j'ay voulu aussi que vous appreniez le dernier confer avec Monsieur de Massiac sur les différens objets qui sont de son départemens. Vous avez déjà été informé des ordres qu'il a ordonnés pour des chebecks⁽⁵⁾ qui resteront tout l'été, occupés à protéger le commerce qui se fait sur les costes de Provence et un tartane qui croise depuis Antybes jusques aux environs de la Corse. Tous les petits batimens chargés pour le compte du Roy et ceux des particuliers y vont et reviennent en sûreté d'autant mieux qu'il a avis que sur neuf vaisseaux que les Anglais avoient à Gibraltar il en restoit un seul sur la Méditerranée et que les huit autres estoient vraysemblablement retournés en Angleterre....Monsieur de Massiac m'a également affirmé qu'il avoit fait tout ce que vous lui aviez demandé en faisant transporter les deux pièces de canons à la redoute de Saint-Raphaël et dans la plage de Fréjus avec les ustensiles et les canonniers nécessaires pour leur service. Qu'il avoit aussi demandé à Monsieur de Glandevéz de pourvoir à leur solde et que vous deviez avoir connaissance que tout cela est maintenant exécuté...

Le Maréchal de Belle-Isle annonce ensuite une prochaine inspection des côtes de Provence par le Maréchal de Thomond⁽⁶⁾ et Monsieur de Croissy et il conclut :

Les bataillons de la milice garde-côtes sont actuellement assemblés et j'ay pourvu à leur subsistance. Je suis bien persuadé que vous en ferez le meilleur usage pour la sûreté de Marseille et des autres parties de la Provence. Il n'y a nulle apparence que les ennemys en veulent à ce côté, attendu la longueur du trajet. Vous avez scu que leur flotte étoit rentrée à Portsmouth le 2 de ce mois après qu'ils aient tenté vainement de prendre Saint-Malo . Il faut surtout éviter de jeter aucune terreur dans l'esprit des peuples en prenant des précautions trop à l'avance et sans nécessité.

J'ay l'honneur d'estre avec le plus grand et le plus parfait attachemens, Monsieur le Duc, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Le Maréchal de Belle-Isle

(SHAT-A1-3194 folio 88)

Le duc de Villars accusait réception avec satisfaction de la réponse du ministre de la Guerre en lui écrivant de Marseille, le 26 juillet :

Je reçois avec grand plaisir, Monsieur le Maréchal, la réponse que vous avez bien voulu faire aux trois lettres que j'ay eu l'honneur de vous écrire dans le mois dernier et je vous rends mille grâces de la bonté que vous avez eue de conférer avec Monsieur de Massiac sur les objets qui intéressent la sûreté des costes de cette province, relativement aux représentations que j'avois pris la liberté de vous faire à ce sujet...Monsieur de Massiac vient de m'informer des ordres qu'il avoit donnés pour le transport des deux canons à la redoute de Saint-Raphaël. Ils seront bientôt exécutés.

Je vous supplie d'estre toujours bien persuadé qu'on ne peut rien ajouter au parfait attachemens avec lequel j'ay l'honneur d'estre, Monsieur le Maréchal, vostre très humble et très obéissant serviteur

Le duc de Villars

(SHAT-A1- 3494- folio154)

L'équipement des deux canons était le bienvenu, car en dépit de l'optimisme du maréchal de Belle-Isle, plusieurs navires anglais venaient croiser au début du mois d'août dans le golfe de Saint-Tropez. Cette incursion déterminait le duc de Villars à renforcer la défense de Fréjus en y concentrant des troupes :

A Marseille, le 9 août 1758

J'ay l'honneur de vous informer, Monsieur le Maréchal, qu'en conséquence que j'ay reçu la nouvelle de l'apparition de quelques vaisseaux anglais et dont je vous ai fait part avant-hier, que je viens de donner des ordres pour faire rendre à Fréjus le bataillon de Tarare qui étoit à Draguignan. Je m'y suis d'autant plus déterminé que Monsieur de Croissy qui est sur les lieux m'a mandé qu'actuellement il n'y avoit point de maladie à Fréjus. Ainsi ce bataillon y sera à portée de s'opposer à l'ennemy s'il fait quelque tentative de ce côté.

(SHAT-A1- 3495- folio 72)

Ces mesures préventives obtinrent l'approbation de Monsieur de Croissy alors en mission d'inspection sur le littoral, agissant au nom du Maréchal de Thomond, et qui adressa quelques jours plus tard à Versailles le compte-rendu ci après :

A Toulon, le 13^{ème} d'août 1758.

Monseigneur,

Je reviens de la tournée que j'ay faite dans la partie des costes que je ne connoissois pas encore et je suis en état présentement d'exécuter les ordres qu'il vous plaira de me donner depuis Marseille jusqu'à Antybes. J'ay trouvé la coste assez bien garnie en canons mais fort mal pourvue en mortiers quoyque bien nécessaires pour protéger les vaisseaux qui sont obligés de chercher azile dans les ports lorsqu'ils rencontrent des Anglais comme ils il y en a

présentement quelques uns qui croisent dans la Méditerranée. J'ay redoublé les précautions dans chaque poste, j'ay fait passer du monde dans les isles Sainte Marguerite où il n'y avoit que des invalides et j'ay prié Monsieur le duc de Villars de faire revenir à Fréjus le bataillon de milice qu'on avoit retiré à cause des maladies qui y règnent dans cette saison. Il a approuvé ma demande et le bataillon est présentement à Fréjus. J'ay rétabli à Saint Tropès des postes qu'on avoit abandonnés qui cependant méritent attention. Les costes me paroissent aussi bien gardées qu'elles le puissent être vu le petit nombre de troupes que nous y avons. J'ay rendu compte à Monsieur le Maréchal de Thomond très exactement de ce que j'avois vu et remarqué sur toute la coste dont je ne vous ennuyreroy pas parce que vous connaissez la situation mieux que moi....

Recevez avec vos bontés ordinaires les assurances du dévouement et du respect avec lequel je suis plus que personne, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Croissy

(SHAT-A1-3495- folio111)

Les Anglais furent-ils renseignés par leurs espions sur les dispositions prises pour renforcer la défense de Fréjus? Nous l'ignorons. Ils ne disposaient pas en Méditerranée de forces terrestres suffisantes pour lancer en Provence un raid d'envergure comme celui tenté à Cancale, dans la Manche, deux mois avant. S'ils furent tentés, on peut affirmer que la vigilance du duc de Villars les dissuada de se lancer dans l'aventure.

SOURCES

Archives du Service Historique de l'Armée de Terre. Château de Vincennes.

Ancien régime, registres A1-3493 à 3495.

Archives du Service Historique de la Marine : séries C7.

NOTES

-
- (1) Honoré-Armand, duc de Villars, prince de Martigues, (1702-1770) était le fils du prestigieux maréchal Hector de Villars. La gloire de son père fit toute sa fortune. Il hérita à sa mort de la grandesse d'Espagne, du gouvernement de Provence et même de son siège à l'Académie française où il fut admis le 9 décembre 1734. Appréciant plus la qualité de la vie que la fortune des armes, le duc de Villars passa presque toute son existence dans son gouvernement de Provence, où il se fit aimer pour sa bonté et sa bienfaisance. Son seul titre fut de posséder « dans un degré éminent, un talent très rare, celui de la déclamation théâtrale » a dit de lui d'Alembert.
- (2) Sur l'activité du maréchal de Belle-Isle en Provence et à Fréjus en 1746-1747, voir *D'une invasion à l'autre*, par Pierre Lepage, *Bulletin de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région*, n° 4, 1983, p.31-54.
- (3) Marc-Pierre d'Argenson, secrétaire d'État à la Guerre, prédécesseur de Belle-Isle à ce poste sous Louis XV.
- (4) Marquis de Massiac, ministre de la Marine de Louis XV.
- (5) Chebec : petit bâtiment à trois mâts, de la Méditerranée, à voiles latines, pouvant naviguer à rames.
- (6) Thomond Charles O'Brien, lord, vicomte de Clare, comte, maréchal de France (1757), d'origine irlandaise, gouverneur militaire du Languedoc et des troupes sur les côtes de la Méditerranée, (1699-1761).